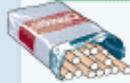


## TD 2 Carte

### Des législations plus ou moins restrictives

#### ROYAUME-UNI



8 €

Le Parlement a voté en février 2006 l'interdiction totale du tabac dans les lieux publics en Angleterre (pubs, restaurants,

bureaux et usines). Le texte doit s'appliquer à l'été 2007. L'Irlande du Nord s'était déjà dotée d'une loi similaire, qui s'appliquera en avril 2007. En Ecosse, la loi, votée antérieurement, est entrée en vigueur fin mars 2006. Les élus régionaux du pays de Galles ont l'intention de décider la même chose. Par ailleurs, depuis 2003, toute publicité pour le tabac est proscrite en Grande-Bretagne.

#### SUÈDE



4,20 €

L'interdiction est totale dans les bars, les restaurants et les discothèques depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005. Une pièce

fumeuse est parfois proposée, mais il est interdit d'y servir nourriture et boissons. Dans les établissements scolaires et les hôpitaux, l'interdiction remonte à 1993 et, depuis 1997, la vente est interdite aux moins de 18 ans.

#### FRANCE



5 €

Adoptée dès 1991 mais mal appliquée, la loi Evin interdit toute publicité en faveur du tabac. Elle interdit aussi de

fumer dans les lieux publics à usage collectif et oblige les établissements concernés à créer des espaces non-fumeurs. La vente aux mineurs est proscrite depuis juillet 2003. Entre 2003 et 2004, le prix du tabac a augmenté de 42%.

#### ALLEMAGNE



4 €

Les mesures de restriction sont peu nombreuses et la publicité continue à être autorisée, contrairement à une directive européenne de 2005. La vente aux mineurs est théoriquement

interdite mais les distributeurs automatiques leur sont accessibles. Ce ne sera en principe plus le cas au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les machines devant être équipées de systèmes de paiement par cartes. Depuis 2002, les employeurs sont censés protéger leurs salariés, mais cette obligation ne s'applique ni aux transports ni aux restaurants et bars.

#### ESPAGNE



2,25 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi interdit de fumer dans tous les lieux de travail fermés et dans les lieux publics. Les bars et restaurants

de moins de 100 mètres carrés peuvent choisir d'être fumeurs ou non-fumeurs et doivent l'indiquer à l'entrée. Ceux de plus de 100 mètres carrés doivent créer une zone fumeurs qui ne peut excéder 30% de la superficie totale du lieu. La publicité est interdite, sauf dans les points de vente et lors des compétitions auto-moto.

**Pourcentage de fumeurs quotidiens dans la population**

#### ITALIE



3,10 €

Depuis janvier 2005, l'interdiction est totale dans tous les lieux publics, cafés, restaurants, hôtels, entreprises, etc. La loi oblige les propriétaires d'établissements à créer des

espaces fumeurs selon des normes très strictes : moins de 2 % ont réalisé les travaux nécessaires. Cette nouvelle disposition renforce la loi de 1975, qui avait exclu le tabac des hôpitaux et des transports publics. Un barème de sanctions dissuasif a été mis en place : amende de 275 euros pour le consommateur, contravention pouvant aller jusqu'à 2 200 euros pour le propriétaire d'établissement.

#### GRÈCE



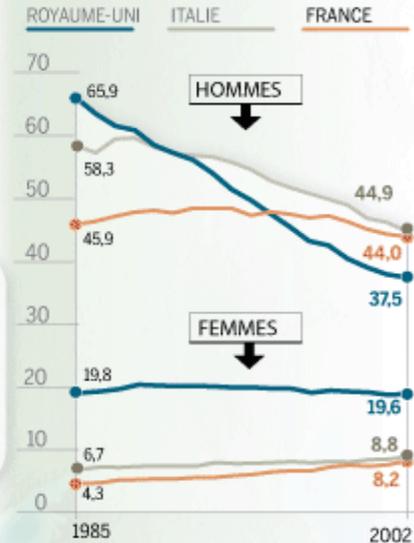
2,80 €

Paradis des fumeurs dans l'Union européenne, la Grèce limite, théoriquement, le tabagisme dans les lieux publics, cafés, restaurants,

lieux de travail et salles d'attente. Mais, d'une manière générale, ces mesures ne sont pas respectées et la publicité pour le tabac est toujours autorisée. Il n'y a que dans les transports publics que l'interdiction est totale.

### Mortalité par cancer du poumon liée au tabagisme

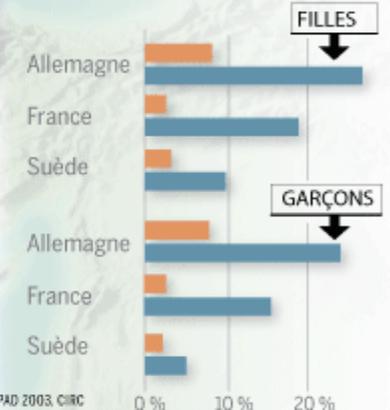
Nombre de femmes et d'hommes pour 100 000 habitants



### Le tabagisme chez les jeunes

Consommation quotidienne, en %

13 ans 16 ans



Sources : HBSC 2002, ESPAD 2003, CIRC

## Tableau

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble de la législation européenne sur le tabac dans les vingt-cinq états membres de l'UE.

### Interdiction de fumer dans les lieux publics : état des lieux au 29 janvier 2007

Pays	Interdiction du tabac
<b>Allemagne</b>	Lieux de travail : les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger le droit des salariés contre les risques du tabagisme passif. Lieux publics : le tabac est autorisé dans les restaurants, bars et autres lieux de travail qui sont ouverts au public, dans les transports et les établissements scolaires.
<b>Autriche</b>	Lieux publics : interdiction totale sauf dans les restaurants et les bars (interdiction partielle). Lieux de travail : interdiction depuis 2005.
<b>Belgique</b>	Lieux publics : interdiction de fumer dans les lieux publics depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et dans les restaurants depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 (toléré dans les bars et cafés). Lieux de travail : interdiction depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2006.
<b>Bulgarie</b>	Lieux publics : interdiction de fumer dans les lieux publics depuis 1974. Lieux de travail : interdiction depuis 2005.
<b>Chypre</b>	Interdiction de fumer dans les lieux publics depuis 2002. Interdiction partielle dans les restaurants et les cafés.
<b>Danemark</b>	Les espaces de plus de 100 m <sup>2</sup> seront non fumeurs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2007, mais il sera possible d'y établir des sections séparées.
<b>Espagne</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction totale depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 mais des exceptions sont prévues.
<b>Estonie</b>	Interdiction dans les lieux publics depuis 2002. Des espaces fumeurs sont aménagés dans les restaurants et les cafés.
<b>Finlande</b>	Interdiction prévue en juin 2007. Des espaces fumeurs totalement hermétiques pourront être aménagés.
<b>France</b>	Lieux publics : la loi du 10 janvier 1991, dite « loi Évin », pose le principe de l'interdiction de fumer dans tous les locaux à usage collectif. En pratique, cette interdiction ne s'applique que dans les emplacements expressément réservés aux non-fumeurs. À partir du 1 <sup>er</sup> février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux publics. Un délai jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 pour les cafés, tabacs, restaurants et discothèques, est accordé.
<b>Grèce</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction de fumer depuis 2003 mais non appliquée.
<b>Hongrie</b>	Lieux publics : espace fumeurs et non-fumeurs, obligatoire dans les bars et restaurants depuis mai 2004.
<b>Irlande</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction depuis le 24 mars 2004.
<b>Italie</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction depuis le 10 janvier 2005.
<b>Lettonie</b>	Interdiction dans les lieux publics depuis 2002. Des espaces fumeurs sont aménagés dans les restaurants et les cafés.
<b>Lituanie</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction totale à partir de 2007.
<b>Luxembourg</b>	Interdiction partielle depuis septembre 2006.
<b>Malte</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction totale depuis mars 2005.
<b>Pays-Bas</b>	Lieux de travail : interdiction depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2004 sauf dans les parties des restaurants et des cafés qui sont ouvertes au public.
<b>Pologne</b>	Interdiction de fumer dans les établissements publics, cafés et restaurants sauf dans les zones fumeurs.
<b>Portugal</b>	Interdiction partielle. Il existe des zones fumeurs dans les théâtres, cinémas et lieux de travail.
<b>République tchèque</b>	Interdiction partielle dans les bars et les restaurants.
<b>Roumanie</b>	Lieux publics et lieux de travail : interdiction de fumer depuis 2002.
<b>Royaume-Uni</b>	Lieux publics et lieux de travail : le décret du 14 février 2006 prévoyant l'interdiction totale du tabac entrera en vigueur à partir du second semestre 2007.
<b>Slovaquie</b>	Interdiction de fumer dans les établissements publics, cafés et restaurants.
<b>Slovénie</b>	Interdiction de fumer dans les établissements publics.
<b>Suède</b>	Depuis 2004, interdiction totale de fumer dans les restaurants, bars et cafés. L'interdiction de fumer dans les hôpitaux et les établissements scolaires date de 1993.